

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°38 du 16 septembre 2011**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement.

*Du 22 juin 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et sous régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement.**

*Du 22 juin 2011*

NOR D E F F 1 1 1 7 1 4 9 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 23 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 410.6.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 151 du 1er juillet 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 38/2011.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement,

Arrête :

Art. 1er. L'article 2. de l'arrêté du 14 décembre 2009 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Une sous-régie de recettes, rattachée à la régie du service de l'exécution budgétaire et des comptabilités des opérations d'armement, site de Bourges (Cher), mentionnée à l'article 1er., est instituée auprès du centre de formation de la défense pour l'encaissement des produits énumérés à l'article 1er. de l'arrêté du 31 décembre 1993 susvisé. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juin 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,*

J.-F. DAGUES.